

**Décision n° 2021-028**  
**Relative à la composition du conseil des études et de la vie étudiante**  
**de l'École normale supérieure de Lyon**

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon :

*Vu le code de l'éducation,*  
*Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,*  
*Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,*  
*Vu le règlement intérieur, notamment son article 6,*  
*Vu la proclamation des résultats électoraux du 12 juin 2019,*  
*Vu la proclamation des résultats électoraux du 19 janvier 2021,*  
*Vu la délibération du conseil d'administration n° I-01 du 25 janvier 2021,*

**DECIDE**

**Article 1. Composition**

La composition du conseil des études et de la vie étudiante de l'ENS de Lyon est fixée comme suit :

- **Membres nommés par le Président de l'ENS de Lyon en qualité de personnalités extérieures :**

Christian CHAZAL (Directeur du CROUS de l'académie de Lyon)  
Suppléante : Stéphanie THOMAS

Catherine LAFORET (Conseillère régionale – Région Auvergne-Rhône-Alpes)  
Suppléant : siège vacant

- **Membres désignés par le conseil d'administration représentant les élus au conseil d'administration :**

Collège des « professeurs des universités et assimilés » :  
Christine DETREZ

Collège des « autres personnels d'enseignement et de recherche dont les personnels scientifiques des bibliothèques » :  
Sylvain JOUBAUD

Collège des « élèves et étudiants » :  
Agnès FRANCFORT  
Léo PARPAIS

- **Membre élu en qualité de représentant des étudiants élus au sein des classes préparatoires à l'enseignement supérieur :**

Charlotte BARDET

- **Membres élus en qualité de représentants des personnels de l'ENS de Lyon :**

Collège des « professeurs des universités et assimilés » :  
Jean-Claude SIKORAV

Collège des « autres personnels d'enseignement et de recherche dont les personnels scientifiques des bibliothèques » :  
Richard NEMETH

Collège des « élèves et étudiants » :  
Anouk TAUSSAC  
Albert BONNEFOUS  
Juliette ROUSSELET  
Alfred BOVON  
Zoé GRANGE-MARCZAK  
Adèle AUDOUY

Collège des « personnels BIATSS » :  
Afifa ZENATI

## Article 2. Durée

La présente décision entre en vigueur dès le 20 janvier 2021. Elle abroge, à la même date, la décision n° 2020-063 relative à la composition du conseil des études et de la vie étudiante de l'ENS de Lyon. La présente décision produit ses effets jusqu'au terme du mandat des membres du conseil.

## Article 3. Exécution

Le Directeur général des services de l'École normale supérieure de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 15 mars 2021,

Le Président de l'ENS de Lyon,

Jean-François PINTON



### Original :

- Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

### Publication :

- Diffusion sur le site internet